

**PROCÈS-VERBAL DE LA 169^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE
TENUE PAR TÉLÉCONFÉRENCE
LE MARDI 30 NOVEMBRE 2021, 9 H 30**

Adopté à la séance du 22 mars 2022

Sont présents : M. René Côté, président du Conseil

M^e Sylvain Bourassa
M^e Julie Charbonneau
M^e Marie Charest
M^{me} Manon Dufresne
M^e Philippe de Grandmont
M. Simon Julien
M^{me} Lucie Lafontaine
M^e Mélanie Marois
M^e Nicole Martineau
M^e Lucie Nadeau
M^e Gilles Ouimet
M^{me} Isabelle Plante
M^{me} Adriane Porcin
M^e Patrick Simard

Est absent : M^e Daniel Y. Lord

Sont aussi présents : M^e Danie Daigle, adjointe à la présidence
M^{me} Roxan Blouin, conseillère
M^{me} Caroline Boucher, adjointe administrative
M^{me} Camille Joly, technicienne en droit

M^e François Demers et M^e Michel Lalonde,
juges administratifs au Tribunal administratif du Travail

1. Ouverture de la séance

La séance est convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil de la justice administrative. Elle est tenue par moyen technologique, comme le permettent les articles 9 et 10 de ces règles.

La séance est ouverte à 9 h 34.

M. René Côté, président du Conseil de la justice administrative, constate la présence des membres du Conseil; il leur souhaite la bienvenue et les remercie.

Il souligne l'absence de M^e Daniel Y. Lord.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Sur la proposition de M^e Sylvain Bourassa, l'ordre du jour de la séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance du 21 septembre 2021 et de la séance spéciale du 15 octobre 2021

Sur la proposition de M^e Lucie Nadeau, le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021 et celui de la séance spéciale du 15 octobre 2021 sont adoptés.

Sur la proposition de M^e Marie Charest, le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021 tenue à huis clos est adopté.

4. Rapport du président

4.1. 2020 QCCJA 1271 – M. Ikram Mandry et M^e Jean-François Séguin (TAT)

Cette plainte a fait l'objet d'un second examen de sa recevabilité. Le 6 octobre 2021, un comité d'examen de la recevabilité des plaintes l'a déclarée manifestement non fondée.

4.2. Pourvoi en contrôle judiciaire dans le dossier 2016 QCCJA 832 — M^e Mathieu Proulx et M^e Kathya Gagnon

Aucun développement n'a eu lieu dans ce dossier depuis la précédente séance du Conseil.

Les parties ont produit leurs exposés. Une date d'audience au mérite est à déterminer pour une audition de l'affaire à la Cour d'appel du Québec.

4.3. Pourvoi en contrôle judiciaire d'André Gagnier à l'encontre de Conseil de la justice administrative (huis clos)

Le Conseil décrète que les discussions sur ce point se tiennent à un huis clos au motif que l'affaire est pendante devant la Cour supérieure.

4.4. Pourvoi en contrôle judiciaire dans le dossier 2019 QCCJA 1175 – M. Marcellin Bélanger et M^e Kathya Gagnon

Le 22 juillet 2021, M^e Kathya Gagnon conteste les conclusions des rapports d'enquête portant sur le manquement déontologique et sur la sanction alléguant des erreurs déraisonnables dans l'appréciation de la preuve.

Le 12 août 2021, une demande de sursis et de suspension a été formulée par M^e Gagnon, considérant que certaines questions soulevées dans l'autre pourvoi en contrôle judiciaire déposé par M^e Gagnon pourraient avoir une incidence sur le présent pourvoi. Cette demande a été entendue le 22 septembre dernier. La demande a été accueillie.

Le jugement a été mis à la disposition des membres.

5. État et suivi des dossiers de plainte

5.1. Statistiques

Depuis le début de l'exercice financier 2021-2022, 130 nouvelles plaintes ont été déposées. Il s'agit d'un plus grand nombre de plaintes reçues dépassant, pour ces huit premiers mois de l'année le total des plaintes reçues au cours de la précédente année, lequel était de 120 plaintes.

M^e Patrick Simard note que la hausse du nombre de plaintes n'a pas eu pour effet d'augmenter le nombre d'enquêtes s'y rapportant.

Un tableau faisant état des plaintes reçues pour chaque tribunal assujetti à la compétence du Conseil en date du 31 octobre 2021 est remis aux membres; à cette date 113 plaintes étaient déposées depuis le début de l'année financière.

5.2. Séance du comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 5 octobre 2021 et séances spéciales des 21 septembre, 6 octobre et 4 novembre 2021

Le comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance le 5 octobre 2021 et des séances spéciales les 21 septembre, 6 octobre et 4 novembre 2021. À l'ordre du jour de la séance du 5 octobre étaient respectivement inscrits 26 dossiers. Un dossier était à l'ordre du jour de chaque séance spéciale.

Deux plaintes ont été déclarées recevables et font l'objet d'une enquête.

5.3. Dépôt des décisions du comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 5 octobre 2021 et des séances spéciales des 21 septembre, 6 octobre et 4 novembre 2021

Les décisions du comité d'examen de la recevabilité des plaintes, rendues lors de sa séance du 5 octobre 2021 et des séances spéciales des 21 septembre et 6 octobre et 4 novembre 2021, ont été transmises préalablement aux membres afin de leur permettre d'en prendre connaissance.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du comité de la séance du 5 octobre 2021, lequel juge manifestement non fondées les plaintes liées aux dossiers portant les numéros : 1062, 1140, 1337, 1340, 1341, 1342, 1343, 1347, 1348, 1349, 1350, 1352, 1353, 1354, 1357, 1359, 1362, 1364, 1367, 1369, 1418, 1442 et 1445.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du comité des séances spéciales des 21 septembre, 6 octobre et 4 novembre 2021, lequel juge manifestement non fondées les plaintes respectivement liées aux dossiers portant les numéros : 1338, 1271 et 1351.

5.4. Enquêtes en cours

Quatre enquêtes sont en cours : trois à l'égard de M^e Daniel Gilbert, juge administratif au Tribunal administratif du logement et une à l'égard de M^e Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du Bureau des présidents de Conseil de discipline.

▪ 2021 QCCJA 1328, 1345 et 1346 — M^e Daniel Gilbert (TAL)

M^e Lucie Nadeau rappelle que trois plaintes ont été réunies aux fins d'une enquête et indique qu'une première audience aura lieu le 13 janvier 2022.

▪ 2021 QCCJA 1410 — M^e Chantal Perreault et M^e Marie-Josée Corriveau (BPCD)

M^e Sylvain Bourassa mentionne qu'une conférence préparatoire a eu lieu le 16 novembre 2021 et qu'une seconde aura lieu le 13 janvier 2022.

Lors de cette première conférence, deux sujets ont été abordés :

- ✓ la précision du mandat conféré par le comité d'examen de la recevabilité des plaintes; la seule précision apportée par le comité portait sur le point 3 de la résolution du comité d'examen de la recevabilité des plaintes;
- ✓ la pertinence des pièces fournies par les plaignants et les membres visés par la plainte.

6. Travaux du comité de la qualité et de la cohérence

6.1. Présentation des réflexions de comité et consultation

Lors de la séance du Conseil tenue les 8 et 22 juin 2021 il a été décidé de former un groupe de travail pour analyser la question de la qualité et la cohérence des décisions du Conseil.

Les participants à ce comité sont désignés lors de la séance du Conseil du 21 septembre 2021. M^e Sylvain Bourassa, M^e Julie Charbonneau et M^{me} Isabelle Plante composent ce comité présidé par M. René Côté.

Ceux-ci se sont réunis le 2 novembre dernier. Lors de cette rencontre, le comité a examiné diverses avenues menant à une meilleure qualité et cohérence des décisions du Conseil.

Il est notamment suggéré de tenir diverses activités de formation. Suivant le sujet retenu, elles pourraient aussi être offertes aux membres des tribunaux administratifs appelés à siéger à des comités d'enquête et qui ne sont pas des membres du Conseil, sous réserve qu'ils se retirent advenant le cas où des discussions réservées aux membres du Conseil seraient tenues.

Divers types d'activités sont proposés, notamment :

- ✓ présentation aux séances du Conseil de résumés du développement jurisprudentiel;
- ✓ invitation de conférenciers externes;
- ✓ tenue de rencontres en dehors des séances du Conseil pour discuter de sujets d'intérêt.

Le groupe de travail soumet certains sujets de discussion ou de présentations par des conférenciers :

- ✓ conciliation;
- ✓ fonctionnement d'un comité d'enquête;
- ✓ rédaction de décisions;
- ✓ portée déontologique du devoir assistance du juge administratif;
- ✓ devoir de motivation, notamment suivant les enseignements découlant des de l'affaire Vavilov;
- ✓ retrait de plainte, à qui appartient la plainte.

Ces conférenciers sont proposés:

- ✓ Nathalie Lejeune;
- ✓ Guissepe Batista;
- ✓ André Ouimet
- ✓ Pierre Noreau
- ✓ Luc Huppé.

Dans un premier temps, une présentation sur un sujet à déterminer est envisagée. Cette première activité pourrait avoir lieu le 14 juin 2022, date à laquelle aura lieu une séance

du Conseil. Cette suggestion plait beaucoup aux membres. Cette activité serait tenue en mode présentiel si la situation sanitaire le permet. Pour plusieurs motifs, il est suggéré de tenir l'événement à Québec et de trouver des salles assez grandes pour respecter la distanciation physique. Il est également noté que les frais de déplacement et de séjour des membres représentant le public sont pris en charge par le Conseil de la justice administrative, alors que les dépenses des membres des tribunaux administratifs sont à la charge de ces organismes.

M. René Côté consulte les membres du Conseil sur les sujets qui les intéressent et sur des suggestions de conférenciers.

M^e Patrick Simard propose le sujet suivant : la portée déontologique du devoir d'assistance. Ce sujet serait discuté dans le cadre d'une rencontre où tous les membres du Conseil seraient appelés à en discuter. Un expert n'apporterait pas nécessairement une réponse, mais deux conférenciers pourraient être invités pour susciter la réflexion.

M^e Sylvain Bourassa précise que les membres pairs pourraient être invités. Une personne ou un panel pourrait présenter ce qui s'est dit en regard du sujet choisi aux fins d'alimenter la discussion.

M^e Marie Charest suggère les sujets suivants : conciliation et fonctionnement d'un comité d'enquête. Elle préconise la formule de mise en situation qui permet de discuter de situations concrètes. L'état de la jurisprudence sur un sujet pourrait être exposé, suivi d'une analyse d'un cas concret.

M. Simon Julien considère que le format de partage de points de vue est une formule intéressante.

M^e Gilles Ouimet mentionne que la question des délais de délibéré est intéressante et que des précisions pourraient éventuellement survenir, car le Conseil canadien de la magistrature entend présentement une affaire en cette matière (affaire Gérard Dugré). M. René Côté rappelle qu'une enquête présentement en cours au Conseil amènera aussi un point de vue sur le sujet (affaire Gilbert).

M^e Lucie Nadeau mentionne que la réflexion en groupe est excellente, mais elle croit qu'il est nécessaire d'être alimenté par la présentation de la jurisprudence ou la doctrine. Elle adhère à l'idée de travailler des mises en situation concrètes. Deux sujets l'interpellent: le délai de délibéré et le devoir d'assistance.

M. René Côté souhaite qu'il y ait une formation sur la tenue d'enquête inquisitive, caractéristique de nos comités d'enquête, et ce, si possible avant la tenue des prochaines audiences dans les deux affaires en cours.

6.2. Résumé des récentes décisions du Conseil de la magistrature du Québec :

M^e Danie Daigle résume ces trois affaires ayant fait l'objet d'une enquête au Conseil de la magistrature du Québec :

- ✓ *X et Leclerc* 2020 QCCM 071
- ✓ *Gagné et Descôteaux* 2019 QCCM 103 – 2020 QCCM 031

✓ *Giroux et Del Negro 2021 QCCM 057*

La présentation de Me Daigle suscite plusieurs questions et commentaires de la part des membres du CJA sur les enseignements à tirer de ces trois décisions.

7. Dépôt des listes des membres des tribunaux administratifs assujettis à la compétence du Conseil appelés à siéger à des comités d'enquête

Les listes des membres des tribunaux administratifs assujettis à la compétence du Conseil qui sont appelés à siéger à des comités d'enquête, lesquelles sont établies par les présidents après consultation de l'ensemble de ses membres sont mises à jour.

8. Questions diverses

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

9. Calendrier

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

- Mardi 22 mars 2022;
- Mardi 14 juin 2022, cette rencontre aurait lieu à Québec si elle est tenue en mode présentiel;
- Mardi 20 septembre 2022;
- Mardi 29 novembre 2022.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 30.

Le président du Conseil de la justice administrative,

M. René Côté